

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 639**

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 639 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 20 décembre 2021, intitulé : « **Règlement numéro 639 autorisant des travaux de séparation des égouts sur l'avenue Saint-Louis pour un coût de 8 800 000 \$ et décrétant un emprunt de 4 118 430 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 18 février 2022.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 2 mars 2022.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière